

LA FIBRE CHEZ VOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 décembre 2019



LA FIBRE DISPONIBLE À SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE !

Grâce à l'action publique des collectivités (Région Nouvelle-Aquitaine, Département de la Haute-Vienne et Communauté de communes du Val de Vienne), avec le soutien de l'Etat et de l'Union européenne, la fibre optique est arrivée à Saint-Priest-sous-Aixe (secteur Ouest) en Haute-Vienne ! Plus de 500 foyers et entreprises peuvent dès à présent profiter du très haut débit, en s'abonnant auprès d'un fournisseur d'accès à Internet partenaire du réseau public construit par DORSAL et exploité et commercialisé par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD). Une nouvelle étape forte dans l'arrivée de la fibre, avant de nouvelles livraisons en 2020 et 2021 !

UNE RÉUNION PUBLIQUE POUR TOUT SAVOIR...

Le 12 décembre, DORSAL et NATHD organisent une réunion publique, en partenariat avec la Ville de Saint-Priest-sous-Aixe et la Communauté de communes du Val de Vienne pour **répondre aux questions des habitants** : Comment tester mon éligibilité ? Comment me raccorder à la fibre ? À quels services puis-je prétendre ?

L'occasion de rencontrer également **certains des fournisseurs d'accès à Internet présents sur le réseau public** et de découvrir leurs offres. Nationaux ou locaux, généralistes ou dédiés aux professionnels, ils ont tous les mêmes conditions d'accès au réseau. De quoi offrir un vrai choix aux futurs abonnés, qui peuvent faire jouer la concurrence. Progressivement, cette offre s'élargit, avec l'arrivée des opérateurs nationaux notamment.

La liste des opérateurs actuellement présents sur le réseau public (particuliers et professionnels) est disponible sur nathd.fr. Un outil permet également de tester son éligibilité à la fibre.



LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC FIBRE

COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.

La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.



© Nouvelle-Aquitaine THD



© Nouvelle-Aquitaine THD

À QUEL COÛT ?

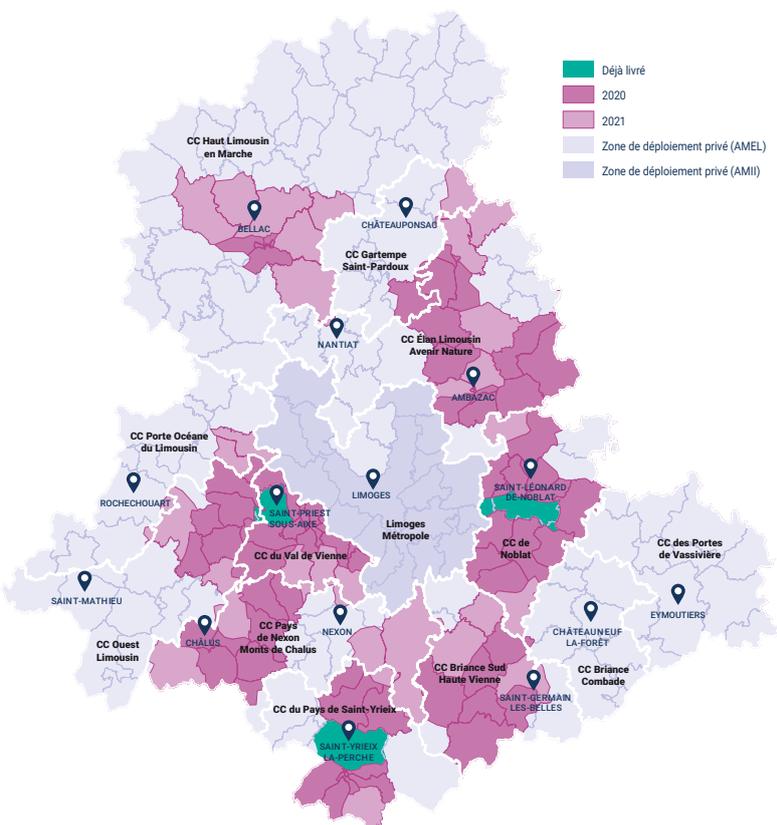
Grâce au montage financier mis en place par les collectivités (Région, Départements, intercommunalités), **le raccordement n'est pas facturé à l'abonné, qui ne paie donc que son abonnement**. Certains opérateurs peuvent facturer des « frais d'accès au service », sorte de frais de dossier, qui ne sont pas des frais de raccordement.

Si des travaux s'avèrent nécessaires sur la propriété privée pour acheminer la fibre jusqu'à l'intérieur de l'habitation, ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les réseaux d'électricité, de gaz ou d'eau (élagage, gaine à déboucher ou à construire... par exemple). Dans ce cas, le propriétaire peut faire les travaux ou les faire faire par une entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers ou d'élagage de son choix.

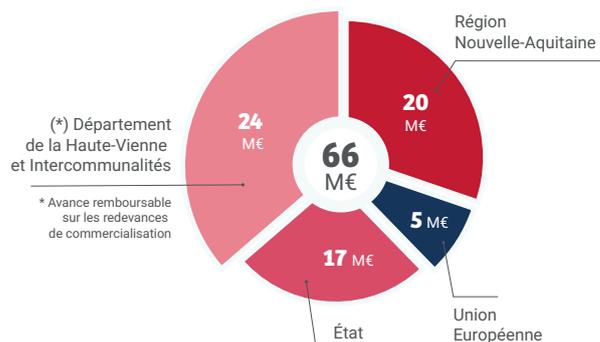
Plus d'info sur www.nathd.fr

LA SUITE DU DÉPLOIEMENT EN HAUTE-VIENNE

En Haute-Vienne, d'ici 2021, 50 000 foyers ou locaux d'activité seront raccordables à la fibre sur le réseau public DORSAL. Un investissement public de 66 millions d'euros HT, cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, les intercommunalités, avec le soutien de l'Etat et de l'Union européenne.



UN INVESTISSEMENT PUBLIC DE 66 MILLIONS D'EUROS



Le déploiement de la fibre sur les Zones AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement) et AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux), est réalisé par l'opérateur privé Orange.

Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes. Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne seront pas déployées ni commercialisées en même temps. C'est le cas à Saint-Priest où seul le secteur Ouest est concerné par cette première vague de commercialisation.

SUR LE SECTEUR DU VAL DE VIENNE

DÈS AUJOURD'HUI

541 prises et autant de foyers/entreprises éligibles à la fibre à Saint-Priest-sous-Aix et Cognac-la-Forêt

FIN 2020

6000 prises supplémentaires (St-Priest, St-Yrieix-sous-Aix, Aix, Séreilhac, Bosmie)

FIN 2021

1500 prises supplémentaires (St-Martin, Beynac, Burgnac, Jourgnac)

QUI FAIT QUOI ?



- Assure le montage financier du projet et détermine le calendrier des déploiements, en lien avec ses collectivités membres
- Construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée, puis le livre à NATHD.



- Assure, pour le compte des collectivités, l'exploitation et la commercialisation du réseau public auprès des opérateurs fournisseurs d'accès Internet
- Assure les opérations de maintenance et d'entretien du réseau construit par DORSAL

LES FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET

- Proposent aux habitants des offres « fibre » d'accès à internet (entreprises, professionnels, collectivités, particuliers)
- Louent les infrastructures du réseau public fibre construit par DORSAL et commercialisées par NATHD pour fournir ce service

L'opérateur est le seul interlocuteur de l'abonné pour son raccordement et en cas de panne !

NOUVELLE-AQUITAINE THD, LE PLUS GRAND RÉSEAU PUBLIC FIBRE DU SUD-OUEST.

Cette société publique locale a été créée en 2015, à l'initiative du Conseil Régional. Alors que les syndicats mixtes adhérents, dont DORSAL, construisent l'infrastructure, NATHD en assure la commercialisation et l'exploitation.

La mutualisation à l'échelle régionale permet de baisser les coûts d'exploitation du réseau, mais aussi d'apparaître plus fort vis à vis des opérateurs, grâce à un volume de prises à commercialiser important : **+ de 700 000 prises sur 7 départements !**

Autre intérêt : le modèle économique, qui permet **des retours sur investissements rapides pour les territoires adhérents**. Grâce aux loyers payés par les fournisseurs d'accès pour utiliser le réseau, NATHD perçoit des recettes qu'elle reverse à ses actionnaires, dont DORSAL. Ces revenus permettent de financer la suite des déploiements, de rembourser les emprunts et d'imaginer progressivement de nouveaux services (éducation, santé, prise en charge de l'autonomie...).



NATHD commercialise les réseaux publics de fibre optique de 7 Départements, dont la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne, où le réseau est construit par DORSAL.

LES AVANTAGES DE LA FIBRE

Avec la fibre optique, les débits sont bien plus performants que l'ADSL (jusqu'à 1 Gbit/s). De quoi accéder à une nouvelle dimension de partage de données, de divertissements et de sensations, grâce à une technologie 100% prête pour le futur.

- Navigation Internet fluide
- TV HD / 3D sur 1 ou plusieurs postes
- Bouquet de chaînes

- Contrôle du direct
- Vidéo à la demande (VOD)
- Jeux en ligne
- Échanges de vidéo, photos...
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixe et mobile / différents pays
- Services publics en ligne

TESTER SON ELIGIBILITE À LA FIBRE ET
CONNAÎTRE LE CALENDRIER
DE DEPLOIEMENT SUR WWW.NATHD.FR



Exploite et commercialise le réseau construit par DORSAL

0 806 806 006 Service gratuit + prix appel

www.nathd.fr

CONTACTS PRESSE

Florence Santucci-Crossard, NATHD 06 29 75 20 10 - crossard@nathd.fr

Céline Cherpin, DORSAL 06 67 30 51 92 - communication@dorsal.fr

Avec le soutien de

